



HAL
open science

Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale. Une expérimentation dans la haute vallée de la Sèvre niortaise

Rémi Bercovitz, Serge Briffaud

► **To cite this version:**

Rémi Bercovitz, Serge Briffaud. Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale. Une expérimentation dans la haute vallée de la Sèvre niortaise. Yves Luginbühl. Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique, Victoires Éditions, pp.145-158, 2015, 978-2-35113-238-8. halshs-01522216

HAL Id: halshs-01522216

<https://shs.hal.science/halshs-01522216>

Submitted on 13 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1^{ère} version de Rémi BERCOVITZ, Serge BRIFFAUD. 2015. « Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale. Une expérimentation dans la Sèvre niortaise », dans Yves Luginbühl (dir.), *Biodiversité, paysage et cadre de vie. La démocratie en pratique*. Paris, Victoires Éditions, p. 42-70.

Pour une pratique paysagiste de la médiation environnementale Une expérimentation dans la haute vallée de la Sèvre niortaise

Rémi BERCOVITZ, Serge BRIFFAUD

ADESS - UMR 5385 du CNRS - ENSAP de Bordeaux

Les lignes qui suivent proposent, sur la base des résultats d'une expérimentation menée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise, une contribution à la théorisation de ce que pourrait être une pratique paysagiste de la médiation environnementale par le paysage. Cette dernière est comprise ici comme le moyen de permettre aux politiques menées à l'échelon local de participer, à travers la (re)définition de leurs objets et de leurs finalités propres, à prendre en charge la gestion d'un *environnement* compris comme complexe socio-écologique inscrit dans la durée. La nécessité d'ordonner l'élaboration de ces politiques autour d'un système délibératif et participatif, ouvert au croisement et à la confrontation des regards et des savoirs, découle directement de cet objectif. L'hypothèse explorée ici est celle de la possibilité de faire jouer au paysage, convoqué en tant que traduction dans le perceptible des processus environnementaux, le rôle d'un *percept intermédiaire*, favorisant ce croisement et cette confrontation, tout en mettant à portée de délibération démocratique et de décision concertée la complexité des phénomènes en cause. La « médiation » dont il est question ici n'est ainsi pas quête de consensus ou d'apaisement des conflits, mais plutôt effort fait pour faire exister une scène sociale appropriée, comme espace de discussion et de controverse, à la construction même d'une problématique environnementale partageable, positionnable à la croisée des champs de l'action publique locale et des regards propres à ses différents acteurs.

Dans une première partie seront présentés les fondements théoriques de cette démarche de médiation, en les situant relativement aux pratiques paysagistes contemporaines du « projet de paysage ». La seconde partie présentera l'expérience faite dans les Deux-Sèvres, dont les leçons sont tirées en conclusion.

DE LA MEDIATION PAYSAGISTE À LA MEDIATION PAYSAGERE

Le processus de construction de la profession de paysagiste auquel nous avons assisté, en France, depuis les années 1970, a mobilisé prioritairement la figure de l'« architecte-paysagiste », « concepteur » de paysages nouveaux (Dubost, 1983), dont l'identité substantielle repose sur « l'exercice d'un paysage dessiné et conçu comme un ensemble de formes imaginées par l'artiste » (Luginbühl, 2007). Sollicité pour asseoir la reconnaissance sociale de cette profession nouvelle, l'institutionnaliser et légitimer son accès au marché de l'urbanisme, ce modèle a largement masqué, ces dernières décennies, la diversité des pratiques professionnelles. Il a ainsi participé à instaurer un décalage aujourd'hui devenu très préoccupant entre l'image normative que la profession diffuse d'elle-même, les pratiques professionnelles réelles et les chantiers socio-spatiaux et environnementaux sur lesquels la question du paysage est convoquée. Promu notamment par l'école du paysage de Versailles, foyer originel de cette construction professionnelle et citadelle des défenseurs de l'orthodoxie du « projet de paysage », ce modèle pèse encore lourdement sur la formation des paysagistes, l'empêchant de prendre pleinement en charge l'exploration de nouvelles formes de pensée et d'action ¹.

Ce que ce modèle a imposé, c'est d'abord une certaine manière de considérer le *paysage* dans la pratique paysagiste, en le regardant non pas véritablement comme l'objet sur lequel il s'agit d'agir, mais plutôt comme ce qui résulte de la « conception » elle-même. Dans l'expression « projet de paysage », calquée sur celle de « projet d'architecture », le mot *paysage* désigne ainsi un objet intrinsèquement homologué à celui que produit l'architecte. Le paysage ne préexiste pas plus, en un mot, à l'action du paysagiste que la construction au projet d'architecture. Dès les origines de sa codification, il y a environ quatre décennies, la notion de « projet de paysage » se pare toutefois d'un souci éthique s'alimentant lui-même largement à celui qui commence alors à animer de nombreux architectes, en réaction contre la logique fonctionnaliste des pratiques de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme planificateur. La manière de faire des paysagistes se définit dans ce contexte autour de la prise en compte d'un « déjà là », qu'un mot riche en significations sédimentées vient alors désigner : celui de *site*, profondément ancré à la fois dans la culture du pittoresque et le langage de la géographie classique (Briffaud, 2011). Dans la doxa paysagiste, le site contient en germe le paysage à faire advenir, et ceci de deux manières. D'abord en tant qu'il peut être assimilé à un « socle » biophysique sous-jacent à un territoire souvent aménagé sans égard pour cette réalité substantielle, que le paysagiste, « médiateur » entre site et paysage, se donne pour tâche de faire ré-émerger (Corajoud, 1982) ; ensuite comme foyer d'une dynamique naturelle, végétale notamment, qui subvertit d'elle-même les aménagements hérités et que le projet consiste à prolonger (Clément, 1991 ; 2004). Derrière ces deux conceptions du site, il y a deux formes différentes de « mise en paysage » des espaces. Mais toutes deux n'en sont pas moins unies

¹ . Les textes récemment promulgués régissant le nouveau « Diplôme d'État de Paysagiste », qui réduisent la durée des études et déconnectent la formation de l'enseignement supérieur français et européen, semblent eux-mêmes conçus pour mettre celle-ci à l'abri du vent frais des idées et des forces de renouvellement de la pratique. Ils sont le résultat navrant de cet enfermement mortifère dans un modèle professionnel et pédagogique étouffant.

par une même conception du projet de paysage comme processus d'artialisation (au sens de Roger, 1982), reposant entièrement sur les compétences et le génie d'un traducteur artiste. Le projet conçu comme remontée vers la surface du visible du contenu substantiel du site n'est en effet pas plus négociable que ne le sont les réalités ou les processus naturels. La « participation », dans ce projet qui se conçoit comme ré-affichage d'un « donné » enfoui, ne fait pas sens ; et si la question de la perception des paysages par les populations concernées se pose, ce n'est que face au résultat du projet lui-même, qui a restitué à l'espace son pouvoir de signifier, à la manière de l'œuvre d'art.

Ce « projet de paysage » placé sous le signe d'un retour à une nature appréhendée tantôt comme état initial et tantôt comme force de renouvellement, s'accorde avec l'idéologie de renaturation aujourd'hui à l'œuvre dans certaines pratiques de la restauration écologique, notamment en ville, terre d'élection d'un paysagisme de plus en plus associé à la cause de l'écologie urbaine (Dubost, 2010 ; Pousin, 1999). Si l'exhumation d'une naturalité perdue s'est d'abord inscrite, chez les praticiens, dans une visée esthétique, tout se passe comme si la visée biologique pouvait prendre le dessus sur la quête de la beauté et du sens sans que cela nécessite de la part du praticien un effort significatif d'adaptation de sa manière d'opérer. Le risque est alors pour lui d'accepter d'endosser le rôle du « faiseur d'image », conférant une visibilité à l'action écologique, ou à ce qui prétend en tenir lieu (Fabiani, 1999).

Le paysagisme du « site » pose ainsi à nos yeux aujourd'hui doublement problème : du point de vue démocratique et du point de vue environnemental. Le « paysage » qu'il produit est réfractaire à la délibération. Il devient aussi le complice d'une idéologie réductionniste et potentiellement obscurantiste de la renaturation, qui simplifie l'environnement en « nature » et la visée écologique en atténuation/élimination de l'impact anthropique sur les milieux. Deux voies au moins s'ouvrent à la construction de pratiques alternatives. La première, déjà largement explorée par les praticiens ces dernières années, s'inscrit dans une volonté de réformer la pratique même de la conception en la repensant sur une base « participative ». La visée demeure, dans ce cas, une action sur le paysage lui-même, refondée sur la prise en compte de ses perceptions par les populations concernées. Globalement — et sans pouvoir ici développer au-delà — cette manière d'opérer, qui met le paysage en position à la fois d'outil et d'objet du projet, joue sur l'indéfinition du terme et semble aller de pair avec le refus d'interroger la spécificité d'une vision, d'une sensibilité et d'une pratique *paysagères*. Le paysagisme participatif ne semble ainsi pas avoir produit pour l'heure un paradigme alternatif à celui de l'*artialisation*, qui a été — et demeure encore — le fondement de la construction de l'identité professionnelle du paysagiste.

La deuxième voie est celle à laquelle nous nous attachons ici. Elle n'a pas été défrichée par les paysagistes, mais plutôt par des agronomes, ou agro-géographes, tels que Jean-Pierre Deffontaines (1986 ; 2004) et Yves Michelin (2005). Cette voie est celle d'une *médiation paysagère* qui a pour principe de faire du paysage le moyen d'une « mise en projet » des territoires, fondée à la fois sur la délibération démocratique et sur la prise en charge, dans ce cadre, de la complexité socio-écologique des environnements. Le paysage joue ici le rôle d'un *percept intermédiaire*, traduisant et mettant à porter de regard et de discussion des réalités sans lui inobjektifiées, c'est-à-dire ne pouvant donner lieu ni à débat, ni à action. Nous

postulons ainsi que le paysage peut constituer, à condition de se doter de méthodes lui permettant de jouer ce rôle, ce « paradigme de médiation entre société et environnement ² » (Donadieu, 2007), à l'heure où autour de la question environnementale s'impose la recherche de nouveaux modèles de connaissances et de décision (Callon et al., 2001). La médiation paysagère telle qu'entendue ici tente de répondre à la nécessité d'imaginer les modalités d'une action sur et au sein des complexes socio-écologiques, qui réclame d'assumer la relativisation des expertises et la reconnaissance de la multiplicité des sources de l'objectivité. Elle vise à contribuer à générer des espaces de négociations ouverts aux expertises plurielles et à la participation de groupes hétérogènes.

Une telle démarche ne s'inscrit pas dans le paradigme du « projet de paysage » et cela en tout premier lieu parce qu'elle retient pour principe fondamental de ne pas préjuger de la nature des objets visés par l'action. La médiation paysagère part du principe que ces objets n'ont pas d'existence dans l'absolu, mais qu'ils dépendent du périmètre, de la composition et des aspirations de la « communauté de projet » que la médiation elle-même parvient à construire et à souder. Cette dernière est ainsi entendue comme ce « qui crée non seulement la possibilité de traduire, mais aussi le « ce qui » est traduit en tant qu'il est susceptible de traduction » (Stengers, 1993). Envisagée dans cet esprit, la médiation paysagère — qui se substitue à la médiation « paysagiste » — n'a donc pas pour seule fin de constituer une aide pratique à l'élaboration ou à la réalisation de projets dans un cadre délibératif et participatif. Il s'agit bien d'abord, à travers elle, de faire émerger les horizons de projet qu'ouvre la prise en considération du complexe socio-écologique environnemental et, simultanément, les termes des contrats sociaux que celle-ci suppose.

La vertu du paysage, dans ce contexte, est d'être potentiellement mobilisable en tant que témoin, surface indiciaire ou symbole infiniment interprétable, qui offre, sans pour autant devoir être réduit à l'image figée d'une vision univoque, ni inféodé à la certitude d'une connaissance totale, la possibilité de se représenter le complexe environnemental. Ce paysage-reflet, toutefois, n'est pas donné d'avance. La première tâche de la médiation paysagère est de le construire et de le faire exister — de le révéler — comme tel aux yeux de la communauté humaine concernée. Cette opération constitue un processus hybride qu'il n'y a pas lieu de définir de manière normative, dans la mesure où son contenu est d'abord déterminé par la situation socio-politique dans laquelle s'inscrit la démarche de médiation. Néanmoins, la connaissance scientifiquement fondée a en lui toute sa place. C'est sur elle, et sur les savoir-faire de la représentation et de l'animation, que repose cette « invention »/révélation du paysage, que le paysagisme du « site » place dans la fabrique de la forme et confère à l'action du praticien lui-même.

² L'hypothèse de la médiation paysagère a fait l'objet d'un cycle de trois séminaires organisés à Bordeaux de juin à octobre 2014 par l'équipe CEPAGE et l'UMR ADESS (Rémi Bercovitz, Stéphane Duprat et Margaux Vigne) ainsi que d'un colloque organisé avec le Conseil Général des Deux-Sèvres à Niort le 28 janvier 2015. L'ensemble de ce cycle a bénéficié du soutien du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il a réuni près de 100 personnes venant d'horizons différents (techniciens, praticiens et chercheurs). Son objectif est de créer un réseau de réflexion et d'expérimentation en la matière. Un compte rendu de ces manifestations ainsi que de nombreuses autres données sont disponibles sur le carnet de recherche (<http://pep.hypotheses.org>).

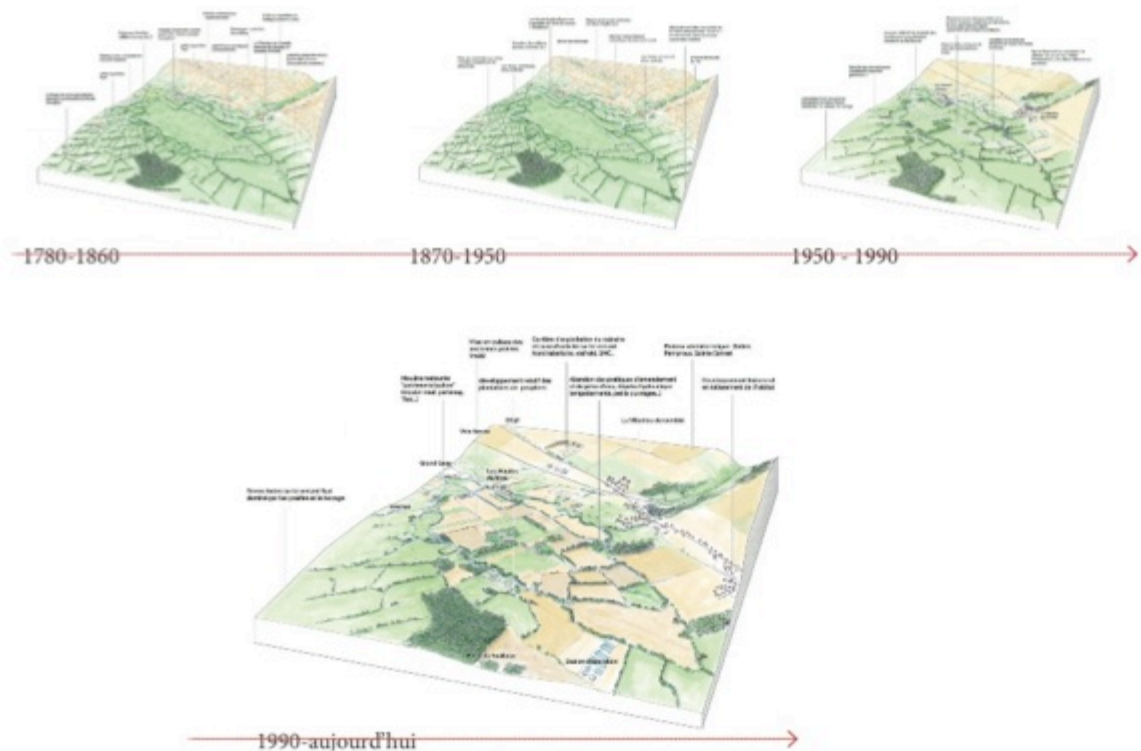
UNE EXPERIMENTATION DANS LA VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE

La médiation paysagère en est aujourd'hui au stade de l'esquisse théorique et de l'expérimentation. Celle qui est actuellement menée dans la haute vallée de la Sèvre niortaise a été rendue possible grâce à une Convention industrielle de formation par la recherche en entreprise (Cifre) établie entre le Conseil Général des Deux-Sèvres et le laboratoire Adess/Cepage (Université de Bordeaux). A l'origine de la convention se trouve l'interrogation formulée par l'institution départementale quant aux modalités et aux dispositifs qui pourraient favoriser une « gestion intégrée » de l'eau. Par ce terme, on entend une politique qui puisse prendre en charge l'ensemble des aspects relatifs à la gestion de la ressource et à un aménagement respectueux de la qualité des paysages et des milieux écologiques au sein d'une gouvernance concertée. Cette notion constitue un cadre pour répondre à la complexité du problème posé par la gestion de l'eau et l'aménagement des cours d'eau. Elle renvoie à l'analyse des interdépendances entre des facteurs politiques, territoriaux, économiques, écologiques et culturels liés à la ressource hydrique. Un des volets essentiels à la mise en œuvre de telles approches est d'ordre cognitif. De ce point de vue, les sciences humaines sont de plus en plus souvent convoquées. Celles-ci apparaissent particulièrement pertinentes quant à l'analyse des territorialités (Ghiotto, 2007), des perceptions sociales (De Vanssay, 2003) des mécanismes de concertations (Barreteau, 2003) ou des « trajectoires d'apprentissages » (Le Bourhis, 2003). En cela, elles constituent un équipement indispensable à l'élaboration d'un outil de réflexion, de concertation et d'action qui prenne en compte, dans le temps, les interactions entre l'utilisation de la ressource hydrique et le territoire de la rivière (Germaine, Barraud, 2013).

Les « scénarios paysagers de la rivière » pour fonder la médiation

La singularité de l'expérience menée dans les Deux-Sèvres est de tenter de mobiliser une recherche sur l'histoire des paysages pour construire le support de la démarche de médiation. La méthode choisie relève ainsi d'une *recherche fondamentale applicable*, dans la mesure où elle prend appui sur une démarche qui vise à reconstituer à l'échelle de la longue durée la trajectoire et les états successifs des paysages en insistant sur les liens qui les unissent à une transformation du rapport sociétés/cours d'eau, du double point de vue des représentations mentales et des usages. Le but est ainsi d'utiliser les savoirs historiques sur les paysages et les interactions société/cours d'eau comme une ressource cognitive dont on attend qu'elle stimule des récits d'action sur des bases objectivées. On donne de cette façon aux acteurs les moyens de construire des « récits efficaces » à partir desquels des actions d'un nouveau type peuvent émerger (Briffaud et Davasse, 2012 ; Sgard, 2008).

Cette démarche passe par des allers-retours répétés entre terrain et enquête. L'observation *in situ* permet de saisir les logiques d'organisation des paysages et de relever les indices des dynamiques passées et à l'œuvre. Elle permet d'émettre des hypothèses et de formuler une première lecture, mais elle doit être complétée par une enquête mobilisant d'autres sources, notamment archivistiques (Lizet, De Ravignac, 1987 ; Bercovitz, Luginbühl, Rol-Tanguy, 2011). Les documents d'archives ont été sélectionnés et lus relativement à trois directions de recherche : analyse des transformations matérielles des paysages, de la régulation politique de l'action et des systèmes culturels. Sur cette base ont été reconstitués des *scénarios paysagers de la rivière* susceptibles de rendre manifeste l'inscription dans les paysages des rapports sociaux à la rivière et à la ressource en eau³. L'opération de médiation paysagère ainsi fondée mise sur la réflexivité dont cette démarche offre la ressource (Berdoulay, 2013). Elle consiste à ouvrir, sur cette base, un espace de dialogue orienté vers le projet, concernant à la fois acteurs et habitants. Autrement dit, la finalité de la démarche est de faire exister une manière de voir (dialectique, systémique et diachronique) qui n'a pas sa place dans le débat public et ainsi à faire émerger un nouvel objet politique. Celui-ci apparaît alors comme un point de rencontre entre des subjectivités, entre différents points de vue et logiques d'action. En cela, le rôle assigné à la recherche historique n'est pas de fournir des modèles globalisants et dénués de toutes incertitudes mais plutôt de « poser les termes rendant possible cette négociation sur les valeurs qu'institue l'environnement » (Ewald, 1992).



³ Cette notion de *scénarios paysagers* est directement inspirée par les travaux de G. Bertrand, notamment ceux conduits dans le Sidobre (Bertrand, Bertrand, Raynaud, 1978). Elle a également été mobilisée dans le cadre du programme « Ressources énergétiques et ressources paysagère dans les montagnes du sud-européens. Histoire, comparaison, expérimentation » dirigé par S. Briffaud.

Stratégie d'immersion au sein des processus décisionnels et élaboration d'objets intermédiaires pour la médiation

Le statut de doctorant-salarié au sein du Conseil Général a permis d'inscrire l'expérimentation directement au sein de processus de concertation dans lesquels le Conseil Général était impliqué sans en être toutefois l'opérateur. L'objectif était d'infléchir les dynamiques politiques grâce à la « ressource cognitive » fournie par les *scénarios paysagers de la rivière*. Les collectifs concernés présentent des configurations plurielles et ouvertes. Ils sont « hybrides » dans le sens où ils réunissent des experts, des hommes politiques, des techniciens et des « profanes » (agriculteurs, riverains, propriétaires de moulins ...) qui s'estiment concernés (Callon et al., 2001). Ils traitent d'objets complexes comme la protection d'un captage d'eau potable, la gestion d'ouvrages hydrauliques ou encore la valorisation patrimoniale d'un front fluvial urbain. Au sein de ces collectifs, nous avons tout d'abord adopté une position d'observateur, permettant de mieux cerner réseaux d'acteurs et formes de discours sur l'aménagement de la rivière et la gestion de la ressource. En contrepartie, nous faisons l'objet d'attentes en matière d'informations issues de la recherche historique et de terrain. Ces données restent, dans un premier temps, distillées de manières pointillistes. Elles opèrent cependant une transformation de notre position au sein de ces collectifs : d'observateur, nous devenons participant et force de proposition. On ne cherche plus alors seulement à apporter des connaissances utiles à l'action mais à impulser un nouvel élan aux dynamiques collaboratives. L'enjeu consiste alors à transformer notre objet scientifique (les scénarios paysagers de la rivière) en « objets intermédiaires » (Vinck, 2009 – Mélard, 2008) susceptibles de permettre à des connaissances éparses de s'articuler et de s'organiser entre elles. Par *objet intermédiaire*, on entend les moyens matériels et conceptuels qui permettent aux acteurs engagés dans ces processus d'analyser, de se coordonner et d'agir.

Dans le cas du projet de protection de captage d'eau potable, l'action consiste à protéger le caractère humide d'une zone identifiée pour son rôle épurateur des pollutions d'origine agricoles. Le syndicat d'eau potable qui porte le projet dans le cadre d'un contrat territorial offre un cadre de discussion (Comité de pilotage réunissant agriculteurs, associations, techniciens, élus), insuffle une dynamique et coordonne des explorations sectorielles sur la base de « fiches actions » thématiques. L'objectif de la démarche de médiation était d'accompagner le syndicat dans son rôle de coordination en fournissant un outil qui permette de percevoir la complexité socio-écologique dans laquelle le collectif est impliqué. Dans cette perspective, un film documentaire a été réalisé avec l'aide de deux étudiants paysagistes formés à l'audiovisuel⁴. La mise en œuvre de cet outil explore les concepts de « vidéo pour le développement » et de « vidéo pour le changement social » compris comme « l'utilisation des outils et méthodes de communication, des médias modernes et traditionnels, afin de faciliter l'échange d'informations, d'idées, de points de vue et de savoirs entre les personnes impliquées dans un effort de développement » (Petit, Colin, 2014). Le document audiovisuel offre une analyse des relations société/cours d'eau de l'espace concerné depuis le début du XIX^{ème} siècle. Construit sur la base d'une démarche itérative alternant recherches

⁴ Victor Belloc et Maxime Foucard étudiants paysagiste alors en 3^{ème} et 4^{ème} année de l'ENSAPBx.

archivistiques, observations de terrain et enquête auprès des acteurs locaux et des habitants⁵, le film met en scène le processus de co-construction des savoirs et fait de l'interprétation historique et contemporaine des paysages (les scénarios paysagers de la rivière) le fil conducteur du scénario. L'atout d'un tel outil réside dans son accessibilité et dans sa force descriptive. Il réside également dans son potentiel de réduction des asymétries de paroles puisque tous les acteurs impliqués s'y expriment à un même niveau. Les agriculteurs qui pour certains sont en retrait lors des procédures de concertation trouvent là un porte-voix. Le film possède un caractère ouvert dans le sens où il ne présente pas un message univoque mais offre une pluralité d'interprétation. Ouvert également car « il trouve sa finalité en dehors de lui, dans l'animation qui suit la projection » (Bourron, 1995 cité in Petit et Colin, 2009) privilégiant en cela le processus sur le produit. Le film n'est pas autonome et n'a de sens que dans la discussion qu'il suscite à l'occasion de « projections-débats ». Celles-ci ont tout d'abord concernés un public restreint (les personnes ayant directement participées au film⁶ puis les techniciens en charge du projet⁷) pour ensuite s'adresser à l'ensemble des participants à la concertation animée par le syndicat d'eau⁸.

Les « projections-débats » ont permis de générer des espaces singuliers de dialogue car le film donne de la réalité une image à la fois familière et distanciée (puisqu'objectivée) dans laquelle apparaissent des faits nouveaux (comme par exemple la réalité des usages historiques des ressources hydriques et fourragères), des interrelations non perçues ou non énoncées (comme par exemple le rôle que joue cet espace dans l'écrêtement des crues) ou encore des contradictions dans les programmes d'action (comme par exemple l'incompatibilité de politiques d'arasement d'ouvrages hydrauliques alors en projet et celles de protection du caractère humide de la zone). Peu à peu, la complexité de la situation socio-écologique dans laquelle sont inscrites les parties prenantes prend de l'épaisseur. Les « projections débats » permettent également aux participants de construire ensemble la critique du film et des manières de représenter la situation. La boîte noire que peut constituer la phase de montage est ouverte et fait l'objet d'un débat. Certains agriculteurs ont par exemple apporté des précisions quant aux différents modes d'exploitation et leurs impacts paysagers et environnementaux. Un technicien a également pu remettre en cause la manière dont avait été présenté le volet aménagement foncier du projet et propose des éclaircissements aux participants. Sur la base de cette critique collective, le film est alors retravaillé. Les connaissances ou les interrogations issues des « projections-débats » sont incluses dans une nouvelle version qui fait alors l'objet d'une nouvelle diffusion. Enfin, les « projections-débats » suscitent des pistes d'action qui n'avaient jusqu'alors pas été évoquées. C'est notamment le cas lorsqu'un élu insiste sur le fait que dans le cadre des actions foncières engagées, il faudrait penser à aménager un sentier pédestre. Ce cheminement ne pourrait qu'être bénéfique au projet de développement touristique halieutique évoqué lors d'une projection par certains pêcheurs. A travers ces exemples, on voit que les « projections-

⁵ La démarche fait l'objet d'un blog qui constitue le journal de bord de la médiation.

<http://sevremothaise-paysagescroises.jimdo.com>

⁶ La première projection a eu lieu au café du commerce à La Mothe Saint héray le 1er juillet 2014 et a réuni une trentaine de personnes

⁷ Projection-débat du 23 juillet 2014 (8 personnes)

⁸ Projection-débat du 16 septembre 2014 (35 personnes) suivi d'un repas.

débats » traduisant les résultats de la recherche historique ont permis une compréhension plus complexe des situations socio-écologiques et interactionnels dans lesquelles le collectif était inscrit. Ce dépassement inclusif offre la possibilité de passer d'un projet initialement à vocation sanitaire à l'émergence des grands linéaments d'un projet plus large de développement local.



Figure 3 : Projection débat organisé dans un café

L'expérience de médiation a également porté sur un projet de valorisation patrimonial d'un front fluvial urbain. Ici la démarche s'est inscrite dans le cadre d'un appel à projet lancé en 2012 par un Pays⁹. Celui-ci faisait suite à l'élaboration d'une *Charte paysagère et architecturale* et visait à « accompagner et soutenir financièrement les initiatives relatives à la valorisation et la préservation des vallées de la Sèvre Niortaise et de ses affluents ». Au cours d'ateliers de réflexion collective, le Pays joue un rôle de coordination et d'accompagnement de ces actions sans jamais les porter directement. A partir du printemps 2013, nous participons à ces ateliers avec, comme dans l'expérience décrite plus haut, l'objectif de saisir les jeux d'acteurs et les systèmes discursifs associés. Nous nous intéressons autant aux systèmes d'acteurs qu'aux actants c'est-à-dire aux artefacts servant de supports au dialogue et qui génèrent des connaissances et des actions partagées. De ce point de vue, la charte offre une surface d'échange limitée car sa portée est plus descriptive qu'analytique. Au cours de l'année 2013, des actions collectives sont mises en place (visite de l'usine d'eau potable, parcours de reconnaissance des chemins de randonnés). Nous participons directement à cette dynamique à travers une conférence qui évoquait l'histoire des relations sociétés/cours d'eau depuis la fin du XVIII^{ème} siècle¹⁰. Cette

⁹ Pays au sens de la loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du 25 juin 1999

¹⁰ Voir : www.dailymotion.com/video/x17zpn-sevre-niortaise-heritages-et-mutations_news

conférence a modifié la position que nous occupions au sein de ce collectif. Nous ne sommes alors plus perçu comme un simple observateur mais plutôt comme un acteur du projet. Pourtant les élections municipales du début d'année 2014 vont marquer un coup d'arrêt. En effet, l'importante reconfiguration politique issue de ces échéances électorales fait planer un doute sur la pérennité du projet et il faudra attendre la fin du printemps et la confirmation que les ateliers se poursuivront pour qu'une nouvelle dynamique s'installe.

A ce moment, l'action collective était donc en attente d'une nouvelle impulsion et notre objectif était de fournir à ce collectif un nouveau cadre de pensée et d'action propice à la production de connaissances et d'actions partagées. Avec l'aide d'une association locale, ainsi que d'un groupe d'étudiants de l'IFFCAM¹¹, nous proposons de construire ce cadre à partir de l'élaboration d'une « exposition collaborative ». Par ce terme, on entend une action collective de collecte de savoirs pluriels réunis au sein d'un dispositif interactif de mise en scène de la connaissance. Ladite association possédait déjà une pratique en la matière, alors que l'expérience menée avec le syndicat d'eau (voir ci-dessus) nous incitait à poursuivre l'expérimentation en matière de « vidéo pour le développement ». La démarche engagée avec ce groupe de travail est basée sur l'arpentage et l'observation de terrain, permettant de construire un socle commun de connaissance sur les paysages et leurs évolutions. En fonction des envies et des compétences de chacun, le groupe mène ensuite une enquête approfondie dans les archives de la ville, auprès des personnes engagées dans les ateliers de réflexion portés par le Pays et plus largement auprès de tous les habitants, érudits locaux et acteurs institutionnels concernés par la gestion de la ressource. Toutes ces personnes étaient alors conviées à fournir les documents, le témoignage qui lui semblait éclairer la compréhension des paysages fluviaux. Les rencontres étaient le plus souvent réalisées *in situ* et étaient structurées autour d'un décryptage croisé des paysages et des documents que les personnes voulaient voir figurer dans l'exposition. Cette démarche a notamment permis de collecter un corpus de cartes postales anciennes qui ont ensuite fait l'objet de reconductions réalisées par un photographe amateur de l'association. Elle a également permis de réaliser des documents vidéos, qui, sur la base des recherches historiques et des enquêtes orales, montraient la manière dont un usage spécifique de la ressource hydrique en ville (hygiénique, récréatif, énergétique et industriels ...) construit les paysages fluviaux urbain. Elle a enfin permis de dresser une carte des initiatives locales en matière d'aménagement du cours et de gestion de la ressource. Les matériaux collectés par les uns et les autres étaient alors mis en débats et suscitaient de nouvelles interrogations et de nouvelles explorations, discutées lors de réunions. Au fil de ces investigations, il est apparu que l'exposition serait construite autour de la manière dont les paysages fluviaux évoluent en fonction des usages de la ressource hydrique.

Le jour de l'inauguration, toutes les personnes (élus, habitants, responsables associatifs, techniciens, soit 15 personnes) qui s'étaient précédemment investies dans les ateliers organisés par le Pays et qui pour certains ont contribué à l'élaboration de l'exposition ont été réunies à l'occasion d'un parcours de « lecture de paysage ». Celui-ci s'est structuré autour de l'analyse et de l'interprétation des reconductions photographiques évoquées ci-dessus. Ces

¹¹ Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute

supports ont pour avantage de montrer que si l'infrastructure hydraulique demeure, le paysage, autour d'elle, change. Ce processus d'apprentissage collectif que suscite l'interprétation des paysages a également pris pour support les vidéos réalisées par les étudiants de l'IFFCAM. A la fin du parcours, le collectif réuni pour l'occasion a visité l'exposition, qui était également ouverte à tous les habitants¹². À l'occasion de cette journée, les divergences et les rencontres entre les valeurs et les logiques d'acteurs sont apparues très nettement. Si aucun consensus, ni programme d'action n'a émergé, le cadre de réflexion et d'action construit de manière collaborative a permis de faire émerger une compréhension plus fine des paysages fluviaux, davantage liée à l'histoire, aux pratiques et aux usages des lieux, à la gestion administrative et politique du territoire. Il a également permis de relancer et de structurer une dynamique de groupe qui doit dorénavant se servir de ces supports pour coordonner ses réflexions et ses actions. La médiation a ici essentiellement permis de consolider un réseau actif, qui devient lui-même l'outil principal pour une action concertée.

CONCLUSION : VERS UNE NOUVELLE PRATIQUE PAYSAGISTE

L'expérience menée dans les Deux-Sèvres n'est pas aisément évaluable du point de vue de ses effets concrets, notamment de ceux qu'elle peut avoir sur la transformation de la matérialité des paysages eux-mêmes, qui n'est pas ici le premier objectif visé. Comment en effet évaluer des démarches qui n'ont pas été pensées pour laisser les mêmes traces, ni les mêmes inscriptions que les dispositifs de planification, ordinairement fondés sur l'identification et la spatialisation des listes d'enjeux et d'objectifs à atteindre et des aménagements à réaliser ? La médiation n'est pas une démarche normative. Elle vise, pour atteindre un objectif de gestion des complexes socio-écologiques, le renforcement du lien social, des effets d'apprentissage, la co-construction des représentations paysagères ainsi que la production d'espaces de débat démocratique sur le cadre partagé de l'existence quotidienne. Autrement dit, elle contribue à la production de liens socio-spatiaux. L'évaluer serait mesurer l'influence de ces démarches sur les acteurs impliqués notamment du point de vue interactionnel et réflexif. Or les processus que nous avons décrits ci-dessus sont, à l'heure où nous écrivons, toujours en cours. Il est donc probablement encore trop tôt pour savoir si ces méthodes singulières auront permis, dans le temps long, d'organiser le débat sur de nouvelles bases et quels en seront les effets sur les procédures décisionnelles. Cependant, l'insistance du syndicat d'eau à poursuivre le processus¹³ de « projection-débat » en l'ouvrant à de nouveaux publics ou bien la volonté du Pays de structurer les ateliers qu'il coordonne autour des résultats de « l'exposition collaborative » incite à penser que la médiation n'a pas simplement construit une parenthèse dans le cours « normal » des procédures décisionnelles mais qu'elle a plutôt constitué un élément déclencheur, un catalyseur d'une dynamique de groupe qu'on espère voir perdurer. Reste que si la médiation favorise un déplacement des jeux d'acteurs, aux effets temporairement vertueux, elle offre aussi, en ouvrant une nouvelle scène sociale, la ressource

¹² L'exposition a duré 10 jours et réuni environ 380 personnes, soit approximativement 5% de la population de la ville en question

¹³ Les étudiants qui ont participé à la réalisation du film ont constitué une association intitulée « Les bobines du paysage » qui, grâce à des crédits de l'Agence de l'Eau et du syndicat d'eau, devrait pouvoir poursuivre le processus en 2015.

d'une réification et d'une re-légitimation des effets de domination et des territorialités institutionnelles. C'est, aussi, dans la durée, qu'il faut mesurer les effets sociaux de la médiation.

Dans le même temps, insistons sur le fait que le travail de médiation consiste en grande partie à rendre possible l'émergence de ces espaces-temps hors normes où une reconfiguration des objets même de l'action et de la délibération devient possible. Il doit permettre de savoir précisément *de quoi*, ensemble, il faut parler, mais aussi le moyen de replacer chacun de ces objets dans un tout territorial et environnemental et donc de savoir, aussi, *avec qui* on doit parler. En imaginant les outils et les situations propices à rendre concret, présent aux yeux de tous, ce qui est complexe et irréductible à des choix d'évidence ou de bon sens, il contribue à poser les fondements à la fois des politiques et *du* politique, en jouant le rôle d'un outil au service de la (re)configuration des champs de l'action et de leur décloisonnement. De ce point de vue, la médiation paysagère apparaît comme une méthode particulièrement pertinente dans un cadre d'action publique finalisée, comme celui des politiques de la rivière. Ce qu'a apporté la médiation aux acteurs locaux, c'est ainsi d'abord la possibilité d'une co-construction de l'objet « rivière » lui-même, auquel elle a contribué à restituer sa complexité socio-écologique et sa profondeur historique.

Pour ce faire, la méthode de la médiation consiste pour une part à dégager la possibilité d'une *lecture* du paysage. N'est-ce pas là, objectera-t-on, un « refroidissement » artificiel et objectiviste du paysage, qui en définitive conduirait à refouler les sentiments et les passions qu'il est réputé susciter ? N'est-ce pas là — pire encore ! — nier les perceptions et leur diversité, pour leur substituer une vision experte ? On peut répondre à cela qu'un décryptage des signes, indices et traces dont le paysage est porteur est précisément ce qui peut le faire tout simplement *exister* à la croisée des regards : ce qui lui confère une *présence*, au sens que donne à ce terme la philosophie esthétique. La médiation part ainsi de l'idée que la possibilité de la signification, qui naît d'une lecture, est la condition de l'existence même de l'objet et par conséquent du partage et de la discussion dont il peut devenir le support. Donner du sens au paysage en proposant des lectures ouvertes, ne tombant ni dans le constat clinique, ni dans le déterminisme univoque, crée la possibilité de le placer à la croisée des regards et des interprétations. En cela, la médiation fait du paysage un symbole, au sens de Goethe, c'est-à-dire quelque chose qui « ne signifie qu'indirectement, de manière secondaire : [le symbole] est là d'abord pour lui-même et ce n'est que dans un deuxième temps que l'on découvre qu'il signifie » (Todorov, 1977) ; et dès lors, cette signification ne s'épuise dans aucune lecture particulière, parce qu'on n'en vient jamais à bout. Le paysage, comme symbole, est infiniment interprétable. Le « deuxième temps » est celui du débat participatif, que la médiation inscrit ainsi profondément dans un rapport sensible au paysage. Car loin d'être entravé par un effort de lecture, celui-ci apparaît au contraire activé par elle.

Bibliographie

- BARRETEAU O., 2007, *Modèles et processus de décision collective : entre compréhension et facilitation de la gestion concertée de la ressource en eau*. Mémoire pour l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches, spécialité Informatique, Université Paris Dauphine, CEMAGREF, 85 p.
- BERCOVITZ R., VIGNE M., *Paysage en partage. Théories et pratiques de la médiation paysagère* [carnet de recherche]. [En ligne] URL : <http://pep.hypotheses.org>
- BERCOVITZ, R., LUGINBÜHL, A., ROL-TANGUY, A., 2011, « Les paysages du pays d'Orthe au fil de l'Adour et des Gaves Réunis. Expérience d'analyse des paysages et retour méthodologique », dans BERTRAND G., BRIFFAUD S. (éd.), 2008, *Le paysage Retour d'expériences entre recherche et projet*, actes du colloque d'Arthous, 9-10 octobre 2008, Mont-de-Marsan : Conseil Général des Landes/Abbaye d'Arthous, p.
- BERDOULAY O., SOUBEYRAN V., « Pratiques réflexives en aménagement pour une adaptation aux changements environnementaux », *L'Espace géographique*, t. 41, n° 2, 2012, p.1 69-180.
- BERTRAND CI, BERTRAND G., RAYNAUD Y., 1978, « Le Sidobre (Tarn). Esquisse d'une monographie », *RGPSO*, n° 49
- BERTRAND G., BRIFFAUD S. (éd.), 2011, *Le paysage Retour d'expériences entre recherche et projet*, actes du colloque d'Arthous, 9-10 octobre 2008, Mont-de-Marsan : Conseil Général des Landes/Abbaye d'Arthous.
- BRIFFAUD S., DAVASSE B., 2012, « Du bon usage du passé des paysages. Récits paysagers et durabilité dans trois sites viticoles européens du patrimoine mondial (Tokaj, Saint-Émilion, Cinque Terre) », dans Luginbühl, Y., Terrasson, D. (dir.), *Paysage et Développement durable*, Versailles, Éditions Quae, p. 171-183.
- BRIFFAUD S., 2011, « Quel paysage des paysagistes ? Retour sur l'expérience de l'école du paysage de Bordeaux », dans BERTRAND G., BRIFFAUD S. (éd.), 2008, *Le paysage Retour d'expériences entre recherche et projet*, actes du colloque d'Arthous, 9-10 octobre 2008, Mont-de-Marsan : Conseil Général des Landes/Abbaye d'Arthous, p. 26-36.
- CALLON M., et all., 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CLEMENT G., 1991, *Le Jardin en mouvement*, Paris, Pandora.
- CLEMENT G., 2004, *Manifeste pour le Tiers paysage*, Paris, Éditions Sujet/Objet.
- CORAJOU M., 1982, « Le paysage c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent », dans F. DAGOGNET (dir.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Paris, Seyssel, Champ Vallon.
- DAVASSE B., 2000, *Forêts, charbonniers et paysans dans les Pyrénées de l'Est, du Moyen Âge à nos jours. Une approche géographique de l'histoire de l'environnement*, Toulouse, Géode – UMR 5602/CNRS, 2000, 287 p.
- DEFFONTAINES JP., 1986, « Un point de vue d'agronome sur le paysage. Une méthode d'analyse du paysage pour l'étude de l'activité agricole », dans *Lectures du paysage*, Paris, Foucher, pp. 33-52.
- DEFFONTAINES JP., 2004, « L'objet dans l'espace agricole. Le point de vue d'un géo-agronome », *Natures Sciences Sociétés*, 12, pp. 299-304

- DE VANSSAY B., 2003, « Les représentations de l'eau ». Colloque international *Ethique et l'éducation des populations*. Cogolin, juin 2003.
- DONADIEU P., 2007, « Le paysage. Un paradigme de médiation entre l'espace et la société ? ». *Economie rurale*, n° 297-298 (1-2), p. 5-9.
- DUBOST F., 1983, « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du travail*, n°4, p. 432-444
- DUBOST F., 2010, « Les paysagistes sous la bannière de l'écologie urbaine », *Ethnologie française*, vol 40, n°4, p. 629-638
- EWALD F., 1992, « L'expertise, une illusion nécessaire », dans THEYS J. et KALAORA B. (dir.), *La Terre outragée. Les experts sont formels*, Paris, Editions Autrement.
- FABIANI, J.-L., 1999. « L'écologie de la restauration considérée comme mise en spectacle du patrimoine naturel ». *Les Carnets du paysage* (4), 80-94.
- GERMAINE M-A, BARRAUD R., 2013, « Les rivières de l'ouest de la France sont-elles seulement des infrastructures naturelles ? Les modèles de gestion à l'épreuve de la directive-cadre sur l'eau », dans *Nature Science Société*, vol. 21/3.
- GHIOTTI S., 2007, *Les territoires de l'eau. Gestion et développement en France*. CNRS Editions, Paris, Espaces et Milieux, 246 p.
- LE BOURHIS JP, 2003, « Complexité et trajectoires d'apprentissage dans l'action publique », *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 10, n° 2, 2003, p. 161-175.
- LIZET B., DE RAVIGNAN F., 1991, *Comprendre un paysage, guide pratique de recherche*, Ed. INRA, p. 147
- LUGINBÜHL Y., 2007, « Pour un paysage du paysage », *Économie rurale*, 297-298, p.23-37.
- MELARD F., 2008, *Écologisation : objets et concepts intermédiaires*, Bruxelles ; Bern ; Berlin [etc.] : P. Lang, 214 p.
- MICHELIN Y., 2005, Le paysage dans un projet de territoire : quelques pistes pour une démarche de médiation paysagère, dans Y. DROZ et de V. MIEVILLE-OTT (dir.), *La polyphonie du paysage*, Lausanne, presses polytechniques et universitaires romandes, p. 143-177
- PETIT V., COLIN L., « La Vidéo Participative : essai de cadrage du concept », *SociologieS* [Online], *Research experiments, Expériences de recherche*, 2009. URL : <http://sociologies.revues.org/2924>
- POUSIN F., 1999, « La création de paysage au risque de l'urbain », dans *Les Annales de la Recherche Urbaine*, n°85, 0180-930-XII-99/85, p. 32-41
- ROGER A., 1982, « Ut pictura hortus », dans F. DAGOGNET (dir.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Paris, Seyssel, Champ Vallon.
- SGARD, A., « Entre rétrospective et prospective, comment reconstruire le récit du territoire ? », EspaceTemps.net, mis en ligne le 26 septembre 2008, URL : <http://espacetemps.net/document6123.html>.
- STENGERS I., 1993, *L'invention des sciences modernes*, Paris, La Découverte.

TODOROV T., 1977, *Théories du symbole*, Paris, Seuil.

VEYNE P., 1971, *Comment écrit-on l'histoire*, Paris, Seuil.

VINCK D., 2009, « De l'objet intermédiaire à l'objet-frontière. Vers la prise en compte du travail d'équipement », *Revue d'anthropologie des connaissances*, Vol. 3, n° 1, 2009, p. 51-72.